



Enquête unifiée annuelle sur les entreprises

Dépenses en immobilisations Estimations provisoires, 2001 et Prévisions, 2002

À compléter dans les 30 jours suivant
la date de réception

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. 1985, chapitre S-19
En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire
Document confidentiel une fois rempli

If you prefer to receive this questionnaire in English, please check or phone.

FORMULAIRE FN3

Corriger les renseignements de l'étiquette préimprimée, si nécessaire, dans les cases correspondantes ci-après :



Appellation légale _____	Personne-ressource pour la correspondance _____
Nom commercial _____	Titre _____
Endroit _____	a/s _____
Activité principale _____	Adresse : _____
Genre de propriété: _____	Code postal (Zip code) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
(S.V.P. voir, Guide de déclaration) _____	Numéro de téléphone : (<input type="text"/> <input type="text"/>) <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Poste
	Numéro de télécopieur: (<input type="text"/> <input type="text"/>) <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Courriel : _____
	Réservé à Statistique Canada
	<input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Vérif. <input type="checkbox"/> Pr. Bl. <input type="checkbox"/> Corr.

Introduction

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Cette enquête sert à rassembler des données sur les dépenses en immobilisations au Canada. Les gouvernements et les organismes fédéraux et provinciaux, les associations professionnelles, les universités et les organismes internationaux utilisent ces renseignements pour formuler leurs politiques et comme mesure de l'activité régionale.

CONFIDENTIALITÉ :

La Loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique susceptible de révéler des renseignements tirés de cette enquête qui auraient trait à une entreprise particulière, sans le consentement écrit préalable de cette dernière. Les données déclarées dans le présent questionnaire seront traitées en toute confiance, serviront à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui concernent la confidentialité échappent à la *Loi sur l'accès à l'information* et de toute autre loi.

RETOUR DU QUESTIONNAIRE :

Prière de remplir un questionnaire pour les opérations et les emplacements qui sont visés sur l'étiquette d'adresse ci-dessus. Cette déclaration ne doit porter que sur les opérations situées au Canada. Veuillez renvoyer le ou les questionnaires remplis dans l'enveloppe ci-jointe à la **Division de l'investissement et du stock de capital, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6**. Si vous désirez renvoyer le questionnaire par télécopieur, voir les détails dans le Guide de déclaration. Merci.

Des questions? Besoin d'un autre questionnaire?

Téléphonez au (613) 951-9815 ou au 1 800 345-2294

Télécopieur : (613) 951-0196 ou 1 800 606-5393

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre pour chacune des années suivantes.

Si votre exercice se termine en janvier, février ou mars, et si vous désirez fournir des renseignements pour votre plus récent exercice, veuillez le faire. Prière d'indiquer clairement ci-après la période visée par votre déclaration.

2001 De	AAAA	MM	JJ	à	AAAA	MM	JJ
2002 De	AAAA	MM	JJ	à	AAAA	MM	JJ

ACCORDS DE PARTAGE DES DONNÉES

Pour éviter de doubler l'activité d'enquête, Statistique Canada a conclu des accords de partage des données avec les organismes statistiques des provinces et des territoires. Cela est conforme à la Loi fédérale sur la statistique et aux lois provinciales et territoriales correspondantes. On trouvera tous les détails dans le Guide de déclaration ci-joint. **Prière de noter que Statistique Canada ne partage pas de réponses individuelles avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada.**

Nom de la personne remplissant ce questionnaire : (en caractères d'imprimerie)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Nom de famille
Titre :	
Numéro de téléphone :	Poste :
Numéro de télécopieur :	Date de la déclaration :
Signature :	AAAA MM JJ
J'atteste que les renseignements donnés ici sont complets et exacts, au mieux de ma connaissance.	



SECTION A: Renseignements pertinents au projet

1. Projet en coparticipation

- a) S'agit-il d'un projet en coparticipation ?
 1 Oui 2 Non
 b) Dans l'affirmative, déclarez-vous la totalité des dépenses?
 1 Oui 2 Non
 c) Donnez la liste des autres participants et leur pourcentage de participation

_____	_____	_____	%
_____	_____	_____	%
_____	_____	_____	%

2. Type d'activité à cet emplacement: _____

3. Emplacement physique du projet: _____

4. Superficie totale (mètres carrés): _____

5. Date prévue de mise en chantier: Mois Année

6. Date d'achèvement prévue de la construction: Mois Année

7. Coût total du projet représentant:

a) Le(s) bâtiment(s) \$ 000.00

b) Le matériel et outillage \$ 000.00

8. Possédez-vous les coûts réels ou estimés des travaux de mise en place sur une base mensuelle ou trimestrielle?
 1 Oui 2 Non

ESTIMATIONS PROVISOIRES 2001

SECTION B: Dépenses en immobilisations

(Inclure additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation, réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées Canadiennes	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(1)	(2)	(3)
1. Terrains	100 000.00	XXXXXXX XXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Construction résidentielle	101 000.00	102 000.00	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	103 000.00	104 000.00	105 000.00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	107 000.00	108 000.00	109 000.00

5. Quelle pourcentage de la Boîte 107 est pour l'achat de logiciels? % 076 Zero

SECTION C: Utilisation de la capacité (Fabrication seulement)

Date prévue de la mise en production: Mois Année

Si la mise en production avait débuté, à quel pourcentage de sa capacité fonctionnait cette usine en 2001? (Si vous répondez à la question suivante avant la fin de l'année 2001, veuillez inscrire le taux d'utilisation de la capacité enregistré jusqu'à ce jour par votre usine) _____

Estimation Provisoire 2001
 % 820

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de la compagnie en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipes, des congés, etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus de votre production de 2001, par sa composition.

Si cette usine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2001, quelle est la principale raison? (S'il vous plaît, cochez la case appropriée)

- insuffisance de commandes (850)
- insuffisance de main d'oeuvre disponible (851)
- manque de matières brutes ou de fournitures (852)
- grève ou autre arrêt de travail (853)
- fermeture d'usine (rénovation, bris d'équipement) (854)
- démarrage d'une nouvelle installation (855)
- les stocks en main de produits finis étaient suffisants (856)
- autres raisons - (veuillez préciser) _____ (857)

Si cette usine fonctionnait à plus de sa capacité en 2001, quelle est la principale raison? (S'il vous plaît, cochez la case appropriée)

- demande accrue pour les produits (858)
- les stocks en main de produits finis étaient insuffisants (859)
- autres raisons - (veuillez préciser) _____ (860)

PRÉVISIONS 2002

SECTION D: Dépenses en immobilisations

(Inclure additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation, réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées au Canada	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(1)	(2)	(3)
1. Terrains	111 000.00	XXXXXXX XXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Construction résidentielle	112 000.00	113 000.00	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	114 000.00	115 000.00	116 000.00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	118 000.00	119 000.00	120 000.00

5. Quelle pourcentage de la Boîte 118 est pour l'achat de logiciels? % 077 Zero

Combien de temps fut nécessaire pour compiler les données et remplir ce questionnaire? 098 h. 099 min.

COMMENTAIRES

_____ 055

MERCI POUR VOTRE COOPÉRATION

**Guide de déclaration****Instructions générales****1) Déclarations requises**

- Les déclarations doivent porter sur les opérations et les emplacements situés au Canada, selon l'étiquette.

2) Montants et pourcentages

- Tous les montants déclarés doivent être arrondis au MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS près (*p. ex., 6 555 444,00 \$ est arrondi à 6 555 \$*)
- Les pourcentages doivent être arrondis (*p. ex., 37 %, 76 %, 94 %*)
- La meilleure estimation possible est acceptable si vous n'avez pas de chiffres précis
- Les numéros de case préimprimés 55 à 860 sont pour fins d'identification

3) Retour de votre questionnaire

Par la poste à: **Division de l'investissement et du stock de capital**
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Par télécopieur au: **(613) 951-0196 ou 1 800 606-5393**

Statistique Canada vous informe qu'il pourrait y avoir risque de divulgation pendant la communication par télécopieur. Cependant, dès réception de votre télécopie, Statistique Canada assurera le niveau garanti de protection dont font l'objet tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

4) Des questions?

Si vous avez des questions, appelez-nous au (613) 951-9815 ou 1 800 345-2294.

Accords de partage des données

Pour éviter de doubler l'activité d'enquête, Statistique Canada a conclu les accords de partage de données ci-après pour cette enquête.

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu les accords de partage de données avec les bureaux statistiques de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Statistique Canada ne conclut des accords en vertu de l'article 11 qu'avec les organismes statistiques provinciaux qui ont une loi sur la statistique semblable à la loi fédérale. Ces organismes sont autorisés à recueillir ces renseignements et sont soumis aux mêmes dispositions de confidentialité et aux mêmes sanctions pour divulgation des renseignements que celles que prévoit la Loi fédérale sur la statistique.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu les accords de partage de données avec le ministère du Trésor provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau de la statistique du Nunavut, le Bureau de la statistique du Yukon et Ressources naturelles du Canada. Les accords que nous avons avec ces organismes les obligent à tenir les renseignements confidentiels et à ne les utiliser qu'à des fins de statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en donnant un avis écrit au statisticien en chef et en retournant leur lettre d'objection avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe.

Étiquette préimprimée**Genre de propriété**

Secteur privée – moins de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement

Secteur publique – plus de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement
– **veuillez préciser** : fédéral, provincial ou municipale

Définitions**Dépenses en immobilisations**

Les dépenses en immobilisations sont les **dépenses brutes** en immobilisations destinées aux activités de votre organisme ou destinées à être données en location. Elles **comprennent** :

- le coût de tous les nouveaux bâtiments, des travaux d'ingénierie et du matériel et de l'outillage dont la vie utile dépasse normalement un an et qui sont comptabilisés à des comptes d'immobilisations
- les modifications, les ajouts et les rénovations majeures
- les coûts en capital comme les études de faisabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats, d'installations et d'ingénierie
- les subventions
- les frais d'intérêt capitalisés sur les emprunts ayant servi à financer des projets d'immobilisations
- les travaux réalisés par votre propre main d'oeuvre
- les ajouts aux travaux en cours

Traitement des baux

- **comptez** les immobilisations acquises pour location, soit en location-acquisition ou soit en location-exploitation
- **ne comptez pas** les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition soit en location-exploitation

Information pour les ministères

Les points suivants s'appliquent aux ministères seulement

- les subventions à des entités extérieures (*c.-à-d. les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises*) ne sont pas comprises
- les ministères doivent exclure des chiffres déclarés les postes budgétaires concernant les sociétés d'État et les agences ministérielles, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjugé le contrat
- les ministères provinciaux doivent inclure les dépenses en immobilisations pour la construction (*sauf les dépenses pour les terrains*) et/ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées sur des fonds renouvelables, des prêts rattachés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, le Trésor ou des comptes spéciaux



DÉFINITIONS

SECTIONS B ET D Dépenses en immobilisations

Déclarer la valeur des projets mis en place durant l'année. Inclure les **dépenses brutes** (inclure les subventions) en immobilisations servant à l'exploitation de votre entreprise ou devant être louées (à bail ou autrement) à autrui. Veuillez inclure tous les frais capitalisés comme les études de rentabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'oeuvre.

Les immobilisations existantes qui ont été améliorées et les nouvelles immobilisations qui ont été ajoutées, sont incluses dans les **immobilisations neuves, rénovation, réfection**.

Les définitions (a) et (b) ne s'appliquent pas aux ministères gouvernementaux.

- (a) **INCLURE:** Les frais d'intérêts capitalisés sur les prêts servant à financer les projets d'immobilisations.
- (b) **EXCLURE:** Si vous capitalisez les immobilisations que vous louez en tant que locataire conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, veuillez **exclure** des dépenses en immobilisations le montant total de la capitalisation de ces baux durant l'année.

Contrats de location

Conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, les contrats de location sont divisés en contrat de location-exploitation et contrats de location-acquisition. **Pour l'instant, les achats de toutes les immobilisations destinées à votre propre usage ou destinées à être louées à autrui (contrat de location-acquisition ou de location-exploitation) doivent être déclarés à l'endroit approprié dans la colonne 1 ou 2 (question 3 des sections A et C). Les éléments d'actif acquis en tant que locataire à titre de contrats de location-acquisition ou de location-exploitation ne doivent être déclarés dans ces colonnes.**

Les nouveaux éléments d'actif acquis à titre de contrats de location acquisition **auprès d'autrui** ne doivent pas être inclus dans les sections A et C, colonne (1) ou (2).

Les notes suivantes (a) à (d), sont applicables **seulement** aux ministères gouvernementaux.

- (a) Octrois et/ou subventions d'immobilisations accordés à des organismes extérieurs (c.-à-d. municipalités, agences, institutions et commerces), ne sont pas inclus.
- (b) On demande aux ministères d'exclure de ces chiffres les articles budgétaires se rapportant aux corporations de la Couronne relevant d'un ministère, d'un organisme ou aux sociétés immobilières parce qu'ils sont enquêtés séparément.
- (c) On demande aux ministères fédéraux de déclarer les dépenses payées par leur ministère, quel que soit le ministère qui a émis le contrat.
- (d) On demande aux administrations provinciales d'inclure toutes dépenses en immobilisations pour la construction (sauf les sommes déboursées à titre de terrains) et/ou de matériel et outillage pour être utilisés au Canada **financées à même des fonds de roulement**, les prêts reliés à ces fonds de roulement, les autres prêts, le Fond du revenu consolidé ou comptes spéciaux.

Achats d'immobilisations usagées

Définition: Une immobilisation usagée peut être décrite comme étant un édifice, une construction, une machine ou une pièce d'équipement qui a déjà servi à un autre organisme et que vous avez acquis au cours de la période visée par le présent questionnaire.

Explication: L'objectif de la présente enquête est de mesurer l'addition annuelle brute d'immobilisations neuves séparément de l'addition d'immobilisations usagées, pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Ainsi, l'acquisition d'une **immobilisation usagée Canadienne** doit être déclarée séparément parce qu'elle laisse le total national inchangé. Il s'agit simplement d'un transfert d'une organisation à une autre.

Les **immobilisations usagées importées**, par contre, doivent être déclarées dans la colonne 1 en tant qu'immobilisations neuves parce qu'elles s'ajoutent au stock existant.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les coûts accumulés des projets d'immobilisations non terminés devant être capitalisés à l'achèvement des travaux.

1. Terrains

Les dépenses en immobilisations pour les terrains doivent inclure tous les frais liés à l'achat des terrains qui ne sont pas amortis ou dépréciés.

2. Construction résidentielle (à l'exclusion des terrains)

Déclarer la valeur des bâtiments résidentiels, y compris les dépenses pour la partie domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples. Veuillez tenir compte des EXCEPTIONS suivantes:

- (1) les résidences n'ayant pas de salle de bain et de cuisine autonome (p.ex., certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées),
- (2) la partie non domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples,
- (3) les dépenses relatives aux services.

Les exceptions doivent être incluses dans les immobilisations appropriées (c.-à-d. pour la construction non résidentielle):

3. Construction non résidentielle

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour la construction et les travaux de génie (à contrat ou exécutés par votre propre main-d'oeuvre) que ce soit pour votre propre usage ou pour location à autrui. Veuillez inclure également:

- (1) les frais de démolition de bâtiments, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement,
- (2) les frais d'amélioration des propriétés louées à bail et des terrains,
- (3) les installations des emplacements de ville comme les rues, les égouts, les magasins et les écoles,
- (4) les pipe-lines de pétrole ou de gaz naturel, y compris les tuyaux et les frais d'installation,
- (5) tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieurs et d'experts-conseils ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

4. Matériel et outillage

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour le matériel neuf, que ce soit pour votre usage ou pour la location (à bail ou autrement) à autrui. Tout outillage capitalisé doit également être inclus. Les paiements échelonnés versés avant la livraison doivent être déclarés dans l'année où ils sont effectués. Les recettes provenant de la vente de vos immobilisations ou la valeur de rebut ou de reprise ne doivent pas être déduites du total des dépenses en immobilisations. Veuillez déclarer les soldes dus ou les retenues de garantie dans l'année que le coût est encouru.

SECTION C

Utilisation de la capacité (Fabrication seulement)

- l'utilisation de la capacité se calcule de la façon suivante: le niveau de production réelle d'une usine (la production peut être mesurée en dollars ou en unités) divisé par le niveau de capacité de production de celle-ci;
- capacité de production signifie la production maximale possible dans des conditions normales;
- afin de calculer la capacité de production, il faut suivre les activités opérationnelles de l'usine tout en respectant l'utilisation de certaines souplesses productives, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. À titre d'exemple, si votre industrie fonctionne normalement avec une équipe de travail, huit heures par jour, cinq jours par semaine, la capacité sera donc calculée selon ces conditions et non à partir d'une hypothèse de trois équipes par jour, sept jours par semaine.

Exemple

L'usine "A" fonctionne normalement avec une équipe de travail par jour, cinq jours par semaine. Compte tenu du type opérationnel, la capacité de production pour le mois est de 150 unités du produit "A". Au cours du même mois, la production réelle du produit "A" est de 125 unités. Le taux d'utilisation de la capacité pour l'usine "A" est $(125/150) * 100 = 83\%$.

Par ailleurs, supposons que l'usine "A" devait ouvrir ses portes pour laisser entrer une équipe de travail le samedi afin de répondre à un surcroît anormal de la demande pour le produit "A". Compte tenu de la cédule opérationnelle normale de l'usine, la capacité de production se maintient à 150 unités. Puisque la production réelle a augmenté à 160 unités, l'utilisation de la capacité serait $(160/150) * 100 = 107\%$.